





R E G

E

C

U

L

0

S

2

2



14^{ème} SLALOM ARGENTON-BOUGLON 17 et 18 AOÛT 2024

RÈGLEMENT PARTICULIER









Les articles non mentionnés sont conformes au règlement standard des slaloms.

R

L'Association Sportive Automobile GASCOGNE AGENAIS

avec le concours du CLUB AUTOMOBILE MARMANDAIS

sous le patronage des communes d'ARGENTON et BOUGLON

avec le concours de la Communauté de Communes Coteaux et Landes de Gascogne (3CLG)

Organise le Samedi 17 Août et Dimanche 18 Août 2024,

Une Epreuve Automobile Régionale, dénommée :

14° SLALOM REGIONAL D'ARGENTON-BOUGLON

Cette épreuve compte pour :

La Coupe de France des Slaloms 2024

Le Championnat Régional de la Ligue Nouvelle Aquitaine Sud pilotes 2024

Le Championnat Régional de la Ligue Nouvelle Aquitaine Sud commissaires 2024

Le Challenge de l'ASA Gascogne Agenais pilotes 2024

Le Challenge de l'ASA Gascogne Agenais commissaires 2024

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud sous le N° 22 en date du 11/04/2024 et enregistré à la Fédération Française du Sport Automobile sous le permis d'organisation N° 290 en date du 11/04/2024

Le présent Règlement complète le Règlement Standard des Slaloms 2024 Organisateur technique

Nom: CLUB AUTOMOBILE MARMANDAIS

Adresse: 96 Chemin de Laclavette 47200 MARMANDE

Président : Philippe QUIOC

Vice-Président : Florian PATACCONI

Trésorière : Yolande LAMOUR ; Trésorier adjoint : Jean-Pierre GRENEREAU Secrétaire : Emilie MARTINEAU ; Secrétaire adjoint : Alexandre FOURCADE

Responsable Commissaires : Fabrice ZAIA

Et tous les bénévoles du Club Automobile Marmandais

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre ler des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

ARTICLE 1.1 P: OFFICIELS

Prés	ident	du	Collèg	ge	
dos	Comr	niec	airos	Sportif	

des Commissaires Sportifs Flavien ERRERA Licence N° 250449 –1013

Commissaires Sportifs Robert COMBE Licence N° 11108 – 1006

Monique NOBLE Licence N° 120099 - 1016

Directeur de Course Christophe ORTIZ Licence N° 49986 - 1205

Directeur de Course Adjoint Françoise BOUCHON Licence N° 17644 – 1004

Commissaire Technique Responsable Xavier GRANDE Licence N° 250994 – 0914

Commissaires techniques Patrick BATARD Licence N° 146650 - 1013

Patrick MAURIAL Licence N° 41237 – 1009

Chargé de la mise en place des moyens Philippe QUIOC Licence N° 204054 –1006

Chargé des relations avec les concurrents Hélène DERIAUD Licence N° 15713 – 1015

Philippe JEAN Licence N° 22816 - 1006

Chargé des commissaires de route Fabrice ZAIA Licence N° 187750 - 1006

Chronométreurs Monique BOUGEOIS Licence N°132559 – 1004

Frédérick DUCROCQ Licence N° 19399 – 1004 Christiane ZONTA Licence N° 45048 – 1003

Médecin Dr. Dominique GILLET

Chargé de presse Jean-Paul QUIOC

ARTICLE 1.2 P: HORAIRES

Clôture des engagements : Mardi 13 Août 2024 à minuit (date du cachet de la poste faisant foi)

Publication de la liste des engagés : Mercredi 14 Août 2024

Vérifications administratives : Samedi 17 Août 2024 de 15h à 19h

Dimanche 18 Août 2024 de 7h15 à 8h30 (salle des fêtes

d'Argenton)

Vérifications techniques : Samedi 17 Août 2024 de 15h15 à 19h15

Dimanche 18 Août 2024 de 7h30 à 8h45 (parking salle des fêtes)

1ère réunion du Collège des Commissaires Sportifs : Dimanche 18 Août 2024 à 7h45

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais :

Dimanche 18 Août 2024 à 8h55 – 50m avant la ligne de départ

Briefing des commissaires :

Dimanche 20 Août 2023 de 7h45 à 8h (salle des fêtes d'Argenton au petit-déjeuner)

Essais non chronométrés : Dimanche 18 Août 2024 de 8h45 à 10h15

Essais chronométrés Dimanche 18 Août 2024 de 10h20 à 11h10

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course : Dimanche 18 Août 2024 à 11h10 – 50 mètres avant la ligne de départ

Course

1ère manche de course : Dimanche 18 Août 2024 à 11h15

2ème manche de course : Dimanche 18 Août 2024 à 13h45

3ème montée de course : Dimanche 18 Août 2024 à 15h15

4ème montée de course : Dimanche 18 Août 2024 à 16h45

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et seront susceptibles d'être modifiés par la Direction de course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires dimanche 18 Août 2024 environ 15 min après la dernière

montée

Podium protocolaire dimanche 18 Août 2024

Sur la ligne de départ à la redescente des concurrents

Remise des prix dimanche 18 Août 2024, 45 minutes après l'affichage

Salle des fêtes d'Argenton

ARTICLE 1.3 P: VERIFICATIONS

Voir Article 1.2.P.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage :

PEUGEOT SASU PATACCONI, Avenue du 8 Mai 1945, 47700 CASTELJALOUX

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC.

Les concurrents doivent présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et leur passeport technique.

Aucune vérification technique ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle, soit : <u>Dimanche 18 Août 2024 après 8h45.</u>

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement signée et affichée par le Directeur de Course.

Pesage des voitures : pesée libre.

ARTICLE 1.5 P: DISPOSITIONS PARTICULIERES

Parc concurrent (Relatif à l'Article 6.5p) :

Afin de permettre une optimisation de la surface du parc concurrent, les véhicules des accompagnants devront être garés à l'extérieur du parc concurrent. Toute incompréhension ou mauvaise foi d'un concurrent à ce sujet sera porté à la Direction de course sous peine de mise hors course.

4

R

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

ARTICLE 3.1 P: ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement, à l'adresse suivante :

Philippe QUIOC – CLUB AUTOMOBILE MARMANDAIS – 473 Route de Montpouillan – 47250 GUERIN

Jusqu'au mardi 13 Août 2024 à minuit, cachet de la poste faisant foi.

Les frais de participation sont fixés à 190 €, réduits à **95** € pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur

Pour les engagements reçus avant le lundi 29 juillet 2024, une réduction de 5 € sera appliquée, soit 90 €.

Pour les licenciés de l'ASA Gascogne Agenais, une réduction de 10 € sera appliquée.

Pour être valable, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 30, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

3.2P. TITRE DE PARTICIPATION

Autorisé pour les pilotes uniquement en groupe Loisir, VHC-Classic, F2000, N/FN, A/FA, FC, GT Sport. Tarif : 46 €.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

ARTICLE 4.1 P: VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 100 dont 20 peuvent être réservées aux Groupes : Loisir, VHC, Classic.

Les groupes et classes admis sont précisés ci-dessous (article 4.1 du règlement standard des Slaloms). <u>Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.</u>

ARTICLE 4.2 P : ECHAPPEMENT

Voir règlement standard des Slaloms 2024.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Slaloms 2024

Publicité obligatoire : SASU PEUGEOT PATACCONI CASTELJALOUX

Publicité optionnelle : sera communiquée par additif

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les compétitions.

ARTICLE 6.1 P: PARCOURS

Le Slalom d'Argenton-Bouglon se déroulera sur le CD 106 et CD 147 situés sur les communes d'Argenton et de Bouglon (47250) – voir plan en annexe.

La course se déroulera en **3 manches**, plus **1 si l'horaire et le déroulement le permettent**. Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7.3 du règlement standard des Slaloms.

Départ : CD106 à Argenton

Arrivée : CD147, Ecole de Bouglon.

Longueur du parcours : 1200 mètres.

Modalités de retour au départ : les concurrents rejoindront en convoi, par le parcours de la Course et à vitesse modérée, le départ où ils seront rangés dans leur ordre de départ.

Pré-grille de départ : D106 dans le bourg d'Argenton Parc arrivée : D147E à Bouglon et bourg de Bouglon

ARTICLE 6.5 P: PARC CONCURRENTS

- Situé sur le parking de la salle des fêtes d'Argenton, sur le parking de l'Ecole et de la Mairie, sur la D106 ainsi que Route de Figuès à Argenton.
- Le parc concurrent est accessible à partir de 9h, le vendredi 16 Août 2024.
- Les remorques devront être garées sur le parking de la salle des fêtes d'Argenton

Dans les parcs concurrents, il est demandé aux concurrents :

- De tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteurs pour foyers A,B et C d'une capacité minimale de 5 Kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis au moins 2 ans.
- De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3mx5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc concurrent. La pénalité pour défaut d'extincteur ou de bâche dans les parcs est de 200 €.

ARTICLE 6.6 P: PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de mise hors course d'office) pour tous les concurrents classés est situé dans le parc concurrent à Argenton.

ARTICLE 6.7 P: TABLEAU D'AFFICHAGE

Les tableaux d'affichage seront placés :

Pendant les vérifications, à l'entrée du local des vérifications administratives.

Pendant les essais et la course : 50 mètres avant la ligne de départ

Pendant le délai de réclamation après l'arrivée finale : au même endroit que pendant les essais et la course. Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur les tableaux d'affichage leur seront opposables. Les pilotes assumeront les conséquences d'une éventuelle ignorance des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

ARTICLE 6.8 P: PERMANENCE

Pendant la manifestation, des permanences se tiendront :

Samedi 17 Août 2024 de 15h à 19h00 à la salle des fêtes d'Argenton

Dimanche 18 Août 2024 de 7h30 à 19h00 à la salle des fêtes d'Argenton

Téléphone permanence : 06 09 86 77 12 ou 06 86 04 42 53.

Centre de secours le plus proche : Centre de Secours de Casteljaloux – 05 53 76 07 40 CHIC MARMANDE-TONNEINS - 05 53 20 30 40

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Conforme au règlement Standard des Slaloms

7.3P. COURSE

Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point STOP pour entrer dans le parc.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit, sous peine d'exclusion de la compétition.

ARTICLE 8P. PENALITES

Conforme au Règlement Standard des Slaloms.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement sera établi sur la meilleure des manches.

Les classements provisoires seront affichés le dimanche 18 Août 2024, 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé d'arrivée situé à Argenton.

Les classements seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général (hors Loisir, VHC, et Classic),
- 1 classement général féminin,
- 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour les voitures de la catégorie Loisir,
- 1 classement pour les voitures de la catégorie VHC
- 1 classement pour les voitures de la catégorie Classic
- 1 classement pour les voitures de Fol'Car

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.

Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms.

ARTICLE 10P. PRIX

10.2P. PRIX

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

Scratch: 1^{er}: 120 € 2^e: 80 € 3^e: 60 €

Groupe (- de 10 Partants): 1er: 60 € 2e: un lot 3e: un lot

Groupe (+ de 10 Partants) : 1^{er} : 70 € 2^e : 40 €

Classe: 1^{er}: un lot

Féminine : 1^{ère} : 50 € (si 3 Partantes)

10.3P. COUPES

Il sera attribué une coupe, Groupe LOISIR, VHC, Classic et Fol' Car compris, de la façon suivante :

- Aux 3 premiers du Classement SCRATCH et du Classement SCRATCH FEMININ.
- Aux 3 premiers de chaque GROUPE
- Au vainqueur de chaque CLASSE

Les prix ne sont pas cumulables ni redistribuables.

Tous les concurrents seront récompensés en lots et trophées.

Tous les commissaires seront récompensés.

La remise des prix se déroulera le dimanche 18 Août 2024, 45 minutes maximum après l'affichage final, à la Salle des fêtes d'Argenton.

10.4P. PODIUM (FACULTATIF)

Voir Article 1.2p.

10.5P. REMISE DES PRIX ET COUPES

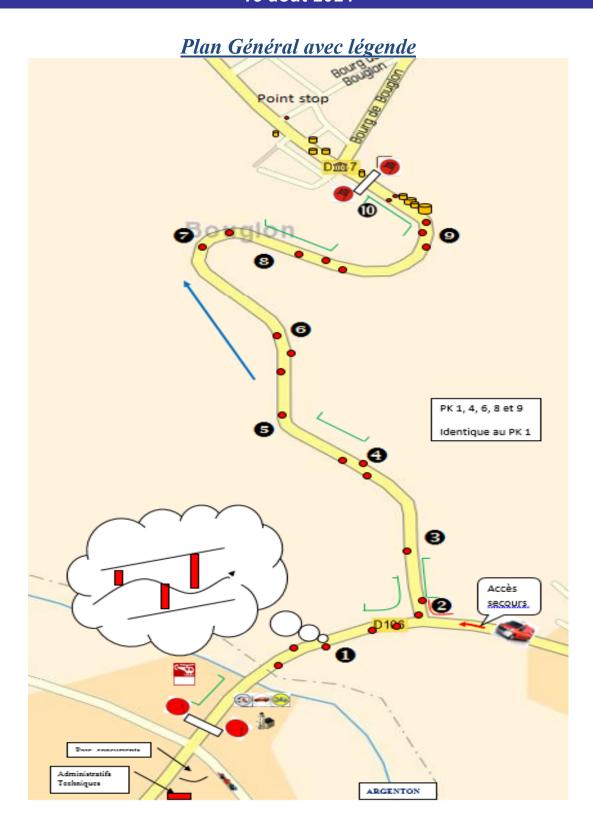
Voir Article 1.2p.

Annexe engagement:

Les pilotes participant à la 7^{ème} Course de Côte d'Argenton-Bouglon et au 14^{ème} Slalom en Côte d'Argenton-Bouglon bénéficieront d'une réduction sur l'engagement aux 2 épreuves, soit :
190 € pour les 2 épreuves au lieu de 220 € avant le lundi 29 juillet 2024,

200 € au lieu de 235 € après le lundi 29 juillet 2024 (cachet de la poste faisant foi)

14^{ème} SLALOM RÉGIONAL ARGENTON-BOUGLON 18 août 2024



14^{me} SLALOM ARGENTON-BOUGLON 17 et 18 août 2024

PLAN DE SECURITE

- Les Zones "Interdit public" sont définies par des panneaux "Interdit Public" et des zones de surface en Rubalise **ROUGE**
- Le circuit sera muni de :
 - 1. <u>10 postes de Commissaires de Route,</u> répartis sur l'ensemble du circuit. Chaque Commissaire sera équipé, selon la réglementation FFSA de :
 - 4.2.6.1. Drapeaux & matériel nécessaire
 - 4.2.6.2. Extincteur
 - 4.2.6.3. Liaison radio
 - 1 ambulance:
 - Avec le personnel qualifié
 - <u>1 véhicule de remorquage</u>:
 - 1. Pour le dégagement éventuel du circuit
 - <u>1 médecin</u> :
 - Dr GILLET Dominique

Les Pompiers ont été informés par courrier. Ils seront contactés par téléphone, si cela est nécessaire.